



DOSSIER D'INSCRIPTION (ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023)

La ville de Boulay-Moselle et la CC Houve Pays Boulageois organisent conjointement le service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants vivants ou scolarisés à Boulay. Ce formulaire d'inscription unique a pour but de vous permettre de ne remplir qu'un dossier pour les deux collectivités.

Notice

Le dossier se compose des documents suivants à nous retourner complétés :

- D'une fiche famille en y joignant l'ensemble des documents demandés : attestation de quotient familial (CAF ou autre organisme de rattachement) de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile et assurance scolaire)
- D'une autorisation parentale et d'une déclaration sur l'honneur
- D'une fiche individuelle, à remplir en autant d'exemplaires que d'enfants inscrits

La cantine à 1 €

La communauté de communes a décidé, avec l'accord de la ville de Boulay, la mise en place du dispositif de tarification sociale de la cantine, dite cantine à 1 € pour permettre l'accès au plus grand nombre à la restauration scolaire. De nouveaux tarifs sont donc mis en place pour la restauration scolaire. La grille tarifaire est jointe à titre d'information et peut être conservée par les familles.

Modalités de facturation

Dans le cadre de la mise en place de la cantine à 1 €, la CCHPB et la ville ont convenu que l'ensemble de la restauration scolaire des élèves scolarisés à Boulay (écoles maternelles les Diablotins et les Lutins, école élémentaire Léon Krause), sera dorénavant effectuée par la CCHPB. Par conséquent, vous êtes susceptible de recevoir des factures de la communauté de communes si votre enfant fréquente la cantine.

Pour tous les autres temps d'accueil (périscolaire du matin, du soir, mercredi et vacances scolaires), la ville de Boulay facturera directement les familles.

Les informations recueillies dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Boulay et la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois dans des logiciels de gestion et/ou de facturation dédié ainsi que dans la base de données du Trésor Public pour les opérations de paiements des services utilisés. Elles sont conservées pendant le temps d'utilisation du service et sont détruites une fois le service quitté par l'enfant concerné et les factures liées au service acquittées. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », en demandant à l'accès à ce service, vous acceptez la collecte de ces données mais vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification en contactant la mairie de Boulay-Moselle ou la communauté de communes à l'adresse suivante : rgpd@cchpb.net.



DOSSIER D'INSCRIPTION (ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023)

COMPOSITION DU FOYER *(indiquer ci-dessous les personnes vivant au foyer)*

PARENT 1

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'époux(se) :

Prénoms :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Votre situation professionnelle :

Salarié(e) Autre cas (à préciser)

.....

Nom de votre employeur :

.....

Adresse complète de l'employeur :

.....

.....

SITUATION FAMILIALE :

PARENT 2

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'époux(se) :

Prénoms :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Votre situation professionnelle :

Salarié(e) Autre cas (à préciser)

.....

Nom de votre employeur :

.....

Adresse complète de l'employeur :

.....

.....



**SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS**



Vous êtes (cochez une case) :

Marié(e) Célibataire En union libre Séparé(e)

Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge vivant au foyer :

Vous êtes allocataire :

CAF : indiquer votre numéro d'allocataire :

Autre régime : préciser la nature du régime et votre numéro d'allocataire :

.....

Votre quotient familial (joindre obligatoirement une attestation de moins de 3 mois) :

.....

En l'absence de ces renseignements, le tarif maximum sera appliqué automatiquement

ADRESSE (qui sera utilisée pour la facturation) :

N° Rue

Code postal : Ville :

Adresse électronique : @

ASSURANCES : (joindre attestation)

POLICE D'ASSURANCE	N° de police	Adresse de la Compagnie
Responsabilité civile		
Responsabilité individuelle		



**SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS**



AUTORISATIONS ET ENGAGEMENT DES PARENTS

(à compléter obligatoirement)

Je soussigné(e)

Responsable du (des enfants).....
(inscrire uniquement le(s) enfant(s) concerné(s) par le périscolaire ou extrascolaire)

AUTORISE :

- Le responsable de chaque structure périscolaire ou extrascolaire à prendre, en cas de nécessité, toutes mesures pour que les soins indispensables à l'état de santé de mon (mes) enfant(s) lui (leur) soient prodigués sans délai.
- Le cas échéant, le transport de mon (mes) enfant(s) par les moyens appropriés vers l'établissement hospitalier le plus proche
- Mon enfant à participer à toutes les sorties organisées par l'équipe d'animation y compris celles nécessitant un déplacement en bus
- Mon enfant à utiliser le bus pour les liaisons école – maison des Juniors - restauration
- L'équipe d'animation à photographier mon (mes) enfant(s) au cours des activités et des sorties et à diffuser ces photos dans le bulletin municipal, dans la presse, sur le site internet ou les réseaux sociaux de la commune et de la communauté de communes

M'ENGAGE :

- A respecter les règles de fonctionnement des différentes structures périscolaires et extrascolaires de la commune et de la communauté de communes consignées dans le règlement intérieur remis lors de l'inscription
- A reprendre mon enfant si son comportement est jugé incompatible avec le respect du règlement
- A signer un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si mon enfant a un problème de santé qui doit être pris en charge sur le temps périscolaire ou extrascolaire
- A signaler à la mairie et à la communauté de communes par courrier tout changement concernant la situation familiale, professionnelle, l'adresse ou le numéro de téléphone

PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE (plusieurs si possible) :

NOM et Prénom	lien avec l'enfant*	Adresse du responsable	Téléphone		
			domicile	portable	travail

* Père – mère – représentant légal – autre



SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans le présent formulaire

Fait à,

Signature du représentant légal :

Feuille à joindre au dossier d'inscription

Je soussigné(e).....
(nom et prénom)

Responsable légal de.....
.....
.....
(nom et prénom du ou des enfant(s))

Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur des différents services périscolaires téléchargeable sur le site de la commune de BOULAY-MOSELLE et m'engage à le respecter.

Fait à

Le.....

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »



SERVICE PERISCOLAIRE DE
LA VILLE DE BOULAY-MOSELLE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS



TARIFS ACTUELS
Activités périscolaires (sauf cantine)

Prestations	1ère tranche (< ou = à 500)	2ème tranche (de 501 à 850)	3ème tranche (> 850)
Périscolaire			
matin avant la classe (forfait)	1,10 €	1,30 €	1,50 €
soir après la classe (heure)	1,10 €	1,30 €	1,50 €
Mercredi récréatif			
avant 9 heures (forfait)	1,40 €	1,60 €	1,90 €
de 9 H 00 à 12 H 00 (forfait)	4,00 €	4,50 €	5,00 €
de 12 H 00 à 14 H 00 + repas	5,00 €	5,00 €	5,00 €
de 13 H 00 à 14 H 00 (forfait)	1,10 €	1,30 €	1,50 €
de 14 H 00 à 17 H 30 (forfait)	4,00 €	4,50 €	5,00 €
de 17 H 30 à 19 H 00 (forfait)	1,40 €	1,60 €	1,90 €
Centre de loisirs			
La journée (7H00 / 19 H 00)	17,00 €	18,00 €	19,00 €
La semaine (5 jours consécutifs et hors période estivale)	75,00 €	80,00 €	85,00 €
Forfait pour dépassement d'horaires (> 19 H 00)	10,00 €	10,00 €	10,00 €

Réduction de 10 % pour le deuxième enfant (sauf sur les repas)

Réduction de 10 % supplémentaire pour le troisième enfant et suivants (sauf sur les repas et les activités périscolaires)

TARIFS ACTUELS
Restauration scolaire

Prestations	1ère tranche (< ou = à 1000)	2ème tranche (de 1001 à 1300)	3ème tranche (> 1300)
- Ecole Les Diablotins et les Lutins			
Forfait par repas	1 €	2,30 €	3,60 €
- Ecole Léon Krause*			
Forfait par repas	1 €	2,50 €	4,10 €

*tarifs valables pour les enfants du primaire résidant dans les communes suivantes : BETTANGE – BOULAY (et HALLING-lès-BOULAY) – CONDE-NORTHEN – DENTING – EBLANGE – GOMELANGE – HELSTROFF-MACKER – GUINKIRCHEN – HOLLING – MEGANGE (RURANGE) – NARBFONTAINE – OBERVISSE – VARIZE – VOLMERANGE-lès-BOULAY

Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, des frais supplémentaires de surveillance sont susceptibles d'être facturés. Pour en savoir plus, prendre contact avec la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (tél. 03.87.79.52.90)